



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DOSSIER DE PRESSE

Les orientations de la Présidence française de l'Union européenne

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Sommaire

Les orientations de la Présidence française de l'Union Européenne

- Priorité : le paquet « énergie climat »
- Environnement
- Transports
- Aménagement du territoire

Les acteurs

- 27 États
- Les institutions

Le calendrier

Une démarche éco-responsable

Priorité : le paquet « énergie climat »

Le dossier prioritaire de la présidence française pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire est **le paquet « énergie climat »**. Le changement climatique sera au cœur des deux premiers conseils informels celui portant sur l'Environnement et celui portant sur l'Énergie. Ils auront lieu les 3, 4 et 5 juillet 2008.

Le paquet « énergie climat » se compose de quatre textes adoptés par le collège des commissaires le 23 janvier dernier :

- la proposition de révision de la **directive ETS** (exchange trading system) établissant un schéma européen d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre. La révision de la directive a pour but d'élargir son champ d'application et d'harmoniser sa mise en œuvre ;
- la proposition de décision sur ce qu'on appelle le « **partage de l'effort** » pour les secteurs hors quotas (agriculture, transports, bâtiments) entre les Etats membres. Il s'agit de déterminer la répartition de l'effort entre tous les Etats membres. Il repose sur la double nécessité d'une contribution de tous à l'effort commun et de mécanismes de solidarité ;
- la proposition de **directive cadre sur les énergies renouvelables** dont le but est d'atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'Union Européenne à l'horizon 2020 ;
- la proposition de **directive sur le stockage géologique du CO₂** afin de donner une base légale à une technologie qui se développe et qui pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre à partir de 2020.

Les deux premiers textes visent à permettre à l'Union européenne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % entre 1990 et 2020 en l'absence d'accord international et de 30 % si les autres pays prennent des engagements comparables.

Ce paquet pose les bases de notre compétitivité de demain avec comme objectif de faire de l'Europe la première économie durable au monde.

L'adoption de ce paquet est également la clef de l'influence diplomatique de l'Europe. Le problème est simple : l'Europe ne pourra pas exiger une répartition mondiale de l'effort entre tous les pays du monde si elle-même n'est pas capable de l'organiser au sein des 27.

La réunion de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto qui se tiendra à Poznan (Pologne) en décembre 2008 sera une étape importante en vue d'aboutir à un accord à la conférence de Copenhague. La crédibilité de l'Union européenne sur la scène internationale dépendra beaucoup de sa capacité à trouver un accord sur le paquet énergie-climat.



L'objectif premier de la France et de l'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique est d'arriver à un accord international à Copenhague en décembre 2009. C'est pourquoi le paquet « climat énergie » doit être adopté avant la COP de Copenhague.



L'Environnement

Outre le paquet « énergie climat », d'autres textes relatifs au changement climatique seront à l'ordre du jour de la présidence française :

- le projet de directive sur la qualité des carburants ;
- directive sur les émissions de CO₂ des véhicules particuliers visant à ramener les émissions moyennes des véhicules neufs en Europe à 130 grammes de CO₂ par kilomètre en 2012. Ce texte représente un enjeu majeur parce qu'il contribuera à l'atteinte des objectifs communautaires de réduction des gaz à effet de serre ;
- le livre vert sur la déforestation et le changement climatique annoncés pour l'été ou l'automne ;
- enfin, la proposition de directive visant à inclure les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

L'autre priorité du travail législatif au Conseil environnement sera **la prévention des pollutions et des risques**.

Plusieurs textes seront sur la table du Conseil au moment de la présidence française :

- directives sur l'approche prévention et réduction intégrée (dans les modes de production) de la pollution (IPPC), (il existe plus de 50 000 installations IPPC en Europe dont plus de 7 000 installations en France -dont 3000 élevages-) ;
- sur les normes Euro VI et sur les plafonds nationaux d'émissions (NEC) ;
- directive sur les sols pour lutter contre l'érosion, le glissement de terrain, les contaminations diverses et la perte de matière organique conduisant à un appauvrissement des sols. La directive a pour but de permettre aux États d'adapter la législation européenne aux contextes locaux.

Négociations internationales

Le calendrier international sera également très chargé avec une quinzaine d'autres conférences des parties (COP) à préparer, concernant essentiellement :

- la biodiversité (Congrès mondial de l'UICN, COP comité permanent du Patrimoine mondial ; COP AEWA sur les oiseaux migrateurs ; COP Convention de Ramsar sur les zones humides ; comité scientifique et COP Convention de Bonn sur les espèces migratrices ; Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ; COP Convention européenne du paysage) ;

-
- la pollution, les produits chimiques et les déchets (COP Convention de Rotterdam sur l'import/export de produits chimiques ; COP et réunion des parties (MOP) Convention de Vienne et Protocole de Montréal ; COP Convention d'Helsinki sur les accidents industriels ; Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontière ; COP Convention de Bâle sur les déchets dès juin à la demande des slovènes).

Enfin, **le paquet consommation et production durables** fera partie des priorités de la Présidence française.

La France se positionne fortement sur le thème des modes de consommation et de production durables, qu'elle identifie comme l'un des leviers majeurs du développement durable et de la lutte contre le changement climatique et qui a largement été abordé lors du Grenelle Environnement. Ce thème est également cher aux citoyens européens qui sont de plus en plus sensibilisés à l'impact de leurs modes de vie sur l'environnement ; ils sont enclins à adapter leurs comportements, mais ils ont besoin pour cela d'être aidés par les politiques publiques, notamment au niveau des produits. La France comptera le sujet modes de consommation et de production durables parmi ses priorités pendant sa présidence du Conseil de l'Union Européenne et y consacra son premier événement. Il s'agit en particulier de la révision des textes suivants :

- **Eco management and Audit Scheme (EMAS)** : simplification et renforcement du système communautaire de management environnemental et d'audit.
- **Ecolabel** : amélioration du système communautaire d'attribution du label écologique.
- **Eco-conception** des produits consommateurs d'énergie. L'enjeu est d'étendre le champ d'application de cette directive.

Les transports

Quatre priorités :

- climat et développement durable,
- sécurité,
- poursuite de la mise en œuvre du marché intérieur,
- développement des nouvelles technologies dans les transports.

Dans le cadre d'une priorité générale accordée à l'environnement et à l'énergie pour sa Présidence, la France a choisi d'évoquer les transports durables (dans les domaines urbain et maritime) pour sa réunion informelle des ministres de l'Union Européenne chargés des transports qui aura lieu les 1er et 2 septembre à La Rochelle.

Lutte contre le changement climatique et développement durable

Dans ce domaine, trois sujets majeurs concernent directement le domaine des transports :

- le recours aux instruments de marché,
- les modes organisationnels,
- les technologies propres.

La présidence française se donnera pour ambition de faire progresser ces trois sujets, en particulier au travers des questions telles que :

- la tarification des infrastructures avec l'internalisation des coûts externes,
- l'extension du système des marchés de quotas d'émission de CO₂ aux transports, en particulier à l'aviation,
- la fiscalité des hydrocarbures,
- le développement de la co-modalité et de la chaîne logistique.

Trois propositions législatives seront débattues au conseil transports :

- **Révision de la directive Eurovignette**

La révision de la Directive Eurovignette fait partie des priorités de la Présidence française qui entend bien apporter son aide à la Commission européenne pour faire évoluer ce texte : une meilleure prise en compte des externalités environnementales (notamment la congestion, le bruit et la pollution locale) dans la tarification de l'usage des infrastructures routières par les poids lourds constituera, si elle est confirmée, une évolution significative de la législation en vigueur.



La Présidence française recherchera également une coopération étroite avec le Parlement européen qui comprend des soutiens importants à l'internalisation des coûts externes sur les réseaux routiers de l'Union européenne.

- **Plan d'action sur la mobilité urbaine**

La France a apporté sa contribution au livre vert au printemps dernier. Le plan d'actions qui en découle sera publié à l'automne 2008 lors de la présidence française de l'Union européenne.

S'agissant d'un domaine où les autorités locales ont une part essentielle des responsabilités, les propositions que pourra faire la Commission dans le cadre du plan d'actions devront naturellement laisser une large place à la subsidiarité.

L'objectif de la présidence française sera d'organiser un débat sur la base des propositions qui seront formulées par la Commission afin d'aboutir à l'adoption de conclusions par le Conseil européen.

- **Projet de directive relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie**

Introduire puis imposer des critères environnementaux dans les marchés publics de véhicules et de services de transport : c'est ce que suggère la Commission européenne dans sa proposition de directive sur la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie. Cette proposition, adoptée le 19 décembre 2007, concerne les véhicules acquis par les pouvoirs publics et par les exploitants de services de transport public. Lorsqu'ils voudront acquérir des véhicules, les pouvoirs publics utiliseront les coûts des émissions de CO₂, des émissions de polluants et de la consommation de carburant pendant toute la durée de vie du véhicule comme critères d'attribution. L'application de ces critères sera d'abord facultative, puis obligatoire à partir de 2012.

Cette proposition est la révision d'une directive de décembre 2005 relative à la promotion de véhicules propres. Le texte révisé couvre non seulement la réduction des émissions de polluants, mais aussi la réduction des émissions de CO₂ et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Il s'applique à toutes les catégories de véhicules et non uniquement aux poids lourds.

Sécurité dans les transports

La présidence française se donne pour objectif de faire progresser sensiblement divers textes en cours de discussion :

- **3^e paquet sécurité maritime**, articulé autour de deux axes majeurs : la prévention renforcée des accidents et des pollutions et le traitement de la suite des accidents. Un accord politique ayant été trouvé sur 6 des 8 textes du paquet Erika 3, la France entend poursuivre les travaux sur les deux derniers projets de directive, relatives au respect des obligations des Etats du pavillon, et à la responsabilité civile et aux garanties financières des propriétaires de navires.

- **Directive sur les sanctions transfrontières (sécurité routière)**

L'objectif de la présidence française est d'aboutir, après un premier point sur l'état d'avancement des travaux au Conseil d'octobre 2008, à un accord politique au Conseil transports de décembre.

Concernant le champ d'application, la France souhaite que cette directive soit avant tout un instrument de lutte contre l'insécurité routière. La mise en place d'un réseau européen d'échange de données devrait permettre d'avoir un effet dissuasif sur les contrevenants étrangers qui seront alors identifiés.

La France est particulièrement sensible au problème de la sécurité routière. La journée européenne de la sécurité routière, à l'initiative de la Commission européenne et en association étroite avec le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire français, se tiendra le 13 octobre 2008 à Paris. Le thème de cette journée sera : « la sécurité routière dans nos villes ». Il s'agit de donner la parole à la société civile, associations, organisations publiques ou privées ainsi que de favoriser l'échange de bonnes pratiques au sein de l'Union Européenne.

Poursuite de la mise en œuvre du marché intérieur des transports

Diverses initiatives récentes ou attendues de la Commission ont trait à la poursuite du marché intérieur dans les divers modes de transport, qu'il s'agisse du projet de paquet routier récemment adopté par la Commission, de la révision en préparation du premier paquet ferroviaire ou du troisième paquet aérien.

La présidence française se fixera pour objectif de progresser de manière substantielle dans la négociation des textes législatifs correspondants.

- **Révision du premier paquet ferroviaire** : éventuelle proposition législative de la Commission pour une refonte légère vers la fin 2008.
- **2^{ème} paquet législatif ciel unique européen** autour de la mise en place d'un système harmonisé de gestion du trafic aérien en Europe. La présidence française commencera l'examen des textes du paquet ciel unique et notamment du règlement fixant l'extension des compétences de l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA). Il s'agit de textes particulièrement importants pour la France.
- **Accords aériens avec les pays tiers ou accords de voisinage** : la présidence française cherchera à faire progresser des accords aériens avec des pays tiers, en particulier la deuxième phase de l'accord USA/UE, ou des accords de voisinage, en particulier avec les pays méditerranéens.



Développement des nouvelles technologies dans les transports

La présidence française cherchera à promouvoir le développement des systèmes intelligents de transport dans les divers modes. A cet effet elle pourra être amenée à poursuivre des travaux au sein du conseil transports, donnant lieu, par exemple, à des résolutions du Conseil.

Elle sera, par ailleurs, amenée à poursuivre les travaux sur Galileo. La France travaillera, au sein du Conseil, à préparer les dispositions pour la phase d'exploitation, en particulier, s'agissant des questions relatives à la gouvernance du projet, au contrat de concession et aux applications attendues.

Aménagement du territoire : la politique de cohésion et de développement urbain

Objectifs de la présidence française

Concernant la politique de cohésion, la présidence française de l'Union européenne propose de faire porter la réflexion sur la définition de la cohésion territoriale et l'avenir de la politique de cohésion, avec quatre objectifs majeurs :

- clarifier les concepts de cohésion économique, sociale et territoriale,
- faire progresser le débat sur la politique de cohésion,
- promouvoir la prise en compte de la dimension territoriale dans les grandes politiques sectorielles européennes,
- engager une nouvelle réflexion sur les politiques intégrées de développement des territoires.

Les groupes de travail organisés sur chacun de ces thèmes durant la Présidence française auront pour finalité de produire des contributions qui seront mises sur la table des Ministres de l'aménagement du territoire et de la politique régionale lors de leur réunion informelle des 25-26 novembre.

Par ailleurs, il est proposé d'engager une réflexion nouvelle sur les politiques intégrées de développement des territoires, susceptible d'être ajoutée au programme d'action de l'agenda territorial : il s'agit de réfléchir aux périmètres les plus pertinents pour mettre en œuvre de véritables politiques intégrées de développement des territoires (bassins de vie et d'emploi, espaces interrégionaux, etc.), dès lors qu'ils ne correspondent pas toujours aux périmètres administratifs traditionnels (régions, départements, communes).

En matière de développement urbain, la Présidence française, qui a mis au cœur de ses priorités la question du réchauffement climatique, aura pour objectif, d'une part de faire des propositions pour mettre en œuvre les recommandations de la charte de Leipzig dans une approche intégrée et soucieuse du développement durable (thème de la ville sociale et ville durable), et d'autre part, d'analyser l'impact du changement climatique sur le développement urbain à toutes les échelles (constat et démarches opérationnelles. La France entend lancer le processus de création d'un «référentiel de la ville durable» et d'un label «Capitales européennes du développement durable».

Les acteurs

27 Etats : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Les institutions

L'Union européenne a ses propres [institutions et instances communautaires](#) :

- Le [Parlement européen](#), élu au suffrage universel direct par les citoyens ;
- le [Conseil européen](#), réunissant périodiquement les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ;
- le [Conseil \(des Ministres\) de l'Union européenne](#) ;
- la [Commission européenne](#) ;
- la [Cour de Justice](#) ;
- la [Cour des comptes](#) ;
- le [Comité économique et social européen](#) ;
- le [Comité des régions](#) ;
- le [Médiateur européen](#).

En fonction des domaines d'actions envisagés, le poids et l'importance de ces institutions et organes européens varient.

Dans la plupart des cas, les décisions sont prises par le "triangle institutionnel" composé de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil des ministres.

La France joue un rôle important dans toutes ces institutions européennes, du fait du poids de sa population et de son rôle moteur dans la construction européenne.

La commission européenne

La Commission européenne est l'organe exécutif de l'Union européenne. Elle est politiquement indépendante et représente l'intérêt général de l'Union.

Dans le cadre des grandes orientations fixées par le Conseil européen, elle prépare et met en œuvre les décisions du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen.

Les commissaires européens agissant dans le domaine de compétence du ministère :

- Antonio Tajani (Italie) : Vice-président chargé des Transports.
- Andris Piebalgs (Lettonie) : Commissaire à l'Energie.
- Stavros Dimas (Grèce) : Commissaire à l'Environnement.
- Danuta Hübner (Pologne) : Commissaire à la Politique régionale.



Le Conseil européen et les Conseils

Le Conseil européen est présidé par le chef d'Etat ou de gouvernement dont le pays exerce pour six mois la présidence de l'Union européenne. La présidence du Conseil européen est assurée à tour de rôle par chaque Etat membre, pendant 6 mois, selon un système de rotation. Au début de chaque présidence, le pays qui en est chargé publie ses priorités.

Il se réunit deux fois par an, en juin et décembre, à la fin de chaque présidence semestrielle. La pratique d'un Conseil européen intermédiaire s'est également généralisée (mars et octobre).

Le Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne est le principal centre de décision de l'Union Européenne.

Les représentants des gouvernements en sont membres et établissent des compromis pour parvenir à une décision commune, tenant compte également des points de vue du Parlement européen et des parlements nationaux.

Chaque Etat membre est amené, selon un ordre de rotation préétabli, à présider le Conseil pour une période de six mois.

La Présidence du Conseil organise et préside les réunions, élabore des compromis et veille à la cohérence et à la continuité du processus de décision.

Agenda des conseils :

- 3-4-5 juillet : Conseil informel environnement-énergie
- 1-2 septembre : Conseil informel transports
- 9-10 octobre : Conseil Transports Télécoms et Energie
- 15-16 octobre : Conseil européen
- 20 octobre : Conseil environnement
- 24-25-26 novembre : Conseil informel aménagement du territoire
- 4-5 décembre : Conseil environnement
- 8-9 décembre : Conseil Transports Télécoms et Energie
- 11-12 décembre : Conseil européen

Le comité des représentants permanents (COREPER)

Chaque Etat membre est représenté à Bruxelles par une Représentation permanente dirigée par un ambassadeur. Les ambassadeurs se réunissent chaque semaine en "Comité des représentants permanents" (COREPER) pour préparer les travaux du Conseil.

Des groupes de travail spécialisés (plus de 100 pendant la PFUE dans les champs de compétence du ministère), composés d'experts nationaux, adressent leurs rapports au COREPER et suggèrent des compromis. Ils étudient les différentes propositions et les projets de texte en cours, en prenant en compte les points d'accord et de désaccord.

Les sujets de compétence du ministère sont principalement traités par le Coreper I, présidé par le représentant permanent adjoint (deux réunions par semaine).

Le Parlement européen

Seule institution de l'Union européenne élue directement par les citoyens, le Parlement européen (PE) est composé de [députés](#), qui exercent trois pouvoirs : législatif, budgétaire et contrôle politique des autres institutions européennes.

Le Parlement européen représente les 492 millions d'habitants des [27 Etats membres](#) de l'Union européenne (UE). Le PE, en tant qu'institution représentative des citoyens européens, constitue l'un des fondements démocratiques principaux de l'UE.

Des commissions permanentes préparent les travaux des sessions.

Dans les domaines de compétence du ministère :

- Commission environnement
- Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Commission transports
- Commission climat
- Commission politique régionale



Le calendrier

JUILLET 2008

- 1er Rencontre Commission/Gouvernement français sur la PFUE.**
Evènement PFUE : produits et biens de consommation durable à Paris.
- 3-4 Conseil informel environnement à Saint Cloud.**
Cette réunion aura pour thème la lutte contre le changement climatique mais aussi les OGM.
- 4-5 Conseil informel énergie à Saint Cloud.**
- 7.11 Evènement PFUE l'outre mer face aux défis écologiques.**
- 7.10 Plénière à Strasbourg.**
- 13 Sommet Union pour la Méditerranée.**
- 15 Présentation du programme de la PFUE devant la Commission transports (TRAN) du PE**
- 15 Présentation du programme de la PFUE devant la Commission environnement du PE.**
- 16 Présentation du programme de la PFUE devant la Commission régionale du PE.**
- 17 Présentation du programme de la PFUE devant les Commissions énergie et changement climatique du PE.**
- 25 Sommet UE Afrique du sud à Bordeaux.**

AOUT 2008

- 25 Commission TRANS du PE**

A partir du mois de SEPTEMBRE 2008

- Conseil informel des ministres des transports
1er et 2 septembre, La Rochelle
- Réunion informelle des ministres du développement urbain et de la cohésion territoriale
24 au 26 novembre, Marseille
- Euromed Eau en Jordanie
29 octobre, Amann
- Conseil permanent de partenariat énergétique UE-Russie (CPP)
8 octobre, Paris
- Séminaire sur la sécurité énergétique
1er décembre, Paris
- La conférence de Poznan sur le climat
30 novembre au 13 décembre
- Colloque sur la diversité génétique et les politiques génétiques
28 octobre à Paris
- Conférence "UE et Arctique"
9-10 novembre à Monaco
- Conférence sur la biodiversité méditerranéenne
8-19 décembre à Nice
- Sommet européen de l'aviation « aviation et environnement »
17 au 19 novembre, Bordeaux



Une démarche éco-responsable

Une démarche éco-responsable appliquée aux manifestations organisées par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne

Dans le cadre de la présidence du conseil de l'Union européenne assurée par la France à compter du 1er juillet 2008, le ministère organisera une cinquantaine de manifestations qui intégreront une démarche éco-responsable.

Cette initiative constitue une mise en œuvre de l'esprit du protocole de Kyoto, des discussions relatives au paquet climat-énergie et du Grenelle de l'environnement. Elle se veut pratique, en ayant recours à des instruments fiables et reconnus qui permettent à l'issue de l'exercice d'aboutir à des mesures concrètes, évaluables par nos concitoyens. Par ailleurs, elle pourra être adaptée et perfectionnée à l'occasion des présidences ultérieures.

Ainsi, le ministère est directement impliqué dans la réalisation du Bilan Carbone™ mis en place par la présidence française de l'Union européenne pour l'ensemble des événements organisés dans ce cadre .

La démarche française est originale et permettra de :

- Chiffrer les émissions de gaz à effet de serre induites par l'organisation d'une présidence sur un territoire relativement vaste comme celui de la France et en informer les Etats-membres.
- Par la mise en œuvre de plans ministériels d'action, montrer qu'il est possible pour un pays organisateur de s'appliquer à soi-même des mesures concrètes de réduction que les 27 entendent promouvoir auprès des acteurs concernés dans les sociétés européennes et dans la négociation internationale.
- Compenser des émissions incompressibles de gaz à effet de serre par une participation financière à la réalisation d'une opération de développement propre dans un pays non européen.
- Inviter les organismes qui recevront le label de la PFUE à faire eux aussi des choix d'organisation de leurs événements et de comportement qui soient à la fois sobres en émission de gaz à effet de serre et économes en énergie.

Ce bilan, réalisé avec le soutien technique de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a débuté par une évaluation ex-ante de l'ensemble des manifestations qui se dérouleront pendant la durée de la présidence française pour pouvoir estimer au plus juste leur empreinte carbone et se conclura par une évaluation des émissions effectives.



Les émissions qui n'auront pu être évitées ou qui sont incompressibles (transport) feront l'objet d'une compensation financière de la part du ministère. Elle donnera lieu à une participation financière à un projet de développement propre commun à toutes les administrations, par exemple en Afrique. Le choix du projet de développement fera l'objet d'une attention particulière pour s'assurer qu'il contribue à répondre aux besoins des populations locales.

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a naturellement veillé à minimiser l'empreinte carbone de toutes les manifestations qu'il a en charge d'organiser.

Ainsi, pour l'organisation de ses événements, le ministère privilégiera les mesures suivantes notamment lors du conseil informel des ministres de l'environnement et de l'énergie, premier conseil informel de la présidence, qui se déroulera du 3 au 5 juillet 2008 au Domaine de Saint-Cloud (92) :

- regroupement des lieux de travaux sur un site unique pour réduire les transports ;
- transfert des participants entre les lieux d'hébergement et le site des travaux par transport collectif (pour le conseil informel des ministres de l'environnement et de l'énergie, utilisation de bus RATP de dernière génération conformes à la norme Euro 5 applicable à compter du 1er octobre 2008) ;
- utilisation d'ampoules à basse consommation.

Mais aussi :

- pour la restauration, préparation des repas à base de produits de saison, proscription des verres et bouteilles en plastique et choix de verres et de carafe en verre ;
- limitation des impressions de documents, invitations, programmes et envoi avant la manifestation par messagerie électronique. Utilisation de papier PEFC, label certifiant une gestion durable des forêts. Les impressions seront réalisées en recto-verso ;
- prise en compte de matériaux innovants et éco-conçus pour l'aménagement du site par exemple de la moquette recyclée ;
- tri sélectif des déchets par la mise à disposition sur les lieux des travaux de poubelles « papier » et poubelles « autres déchets ».